



DÉVELOPPEMENT DU COVOITURAGE RÉGULIER

DE COURTE ET MOYENNE DISTANCE

— SYNTHÈSE

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

Ce document est édité par l'ADEME

ADEME

20, avenue du Grésillé
BP 90406 | 49004 Angers Cedex 01

Coordination technique : Mathieu Chassignet
Service Transports et mobilité

Communication : Laurence Dubourg
Service Communication et formation des professionnels

Crédits photos : p. 1 Arnaud Bouissou / Terra ; p. 3 Conseil départemental de la Nièvre, Laurent Mignaux / Terra ; p. 4 Fotolia / Richard Villalon ; p. 5 BlaBlaCar ; p. 6 Ehop ; p.7 Rezo Pouce ; Grand Lyon ; Arc Jurassien ; p. 9 Fotolia / trekandphoto ; p. 10 Fotolia / Ainoa, Laurent Mignaux / Terra

Conception et réalisation : ●● ETHANE

Brochure réf. 8625

Print : ISBN 979-10-297-0250-1

Web : ISBN 979-10-297-0251-8

Dépôt légal : ©ADEME Éditions, septembre 2017

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (Art L. 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (Art L. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L. 122-10 à L. 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

LES BÉNÉFICES PARTAGÉS DU COVOITURAGE



© Conseil départemental de la Nièvre



— Le covoiturage domicile-travail a un effet positif pour les employeurs. Il favorise la performance et le bien-être de leurs salariés et donne une image attractive de l'entreprise. Il permet aussi aux collectivités territoriales d'offrir des solutions de déplacement alternatives à l'autosolisme et complémentaires aux transports collectifs. Son développement a des effets bénéfiques sur la santé publique, l'environnement et le trafic routier.

La loi relative à la Transition écologique et énergétique de 2015 définit la notion de covoiturage :

« l'utilisation en commun d'un véhicule par un conducteur et un ou plusieurs passagers, effectuée à titre non onéreux, excepté le partage des frais, dans le cadre d'un déplacement que le conducteur effectue pour son propre compte. »

Le covoiturage domicile-travail permet des **économies d'énergie** et agit contre le réchauffement climatique en limitant les émissions de CO₂. Il a une **influence positive sur la santé publique**, en réduisant également l'exposition aux émissions nocives polluantes et au bruit. Face aux enjeux environnementaux, il est l'un des modes les plus simples à intégrer dans les Plans de mobilité, rendus obligatoires à partir du 1^{er} janvier 2018 pour les entreprises qui regroupent plus de 100 collaborateurs sur un même site.

Alors que dans 90 % des déplacements de courte et moyenne distance les automobilistes sont seuls dans leur véhicule, le covoiturage présente un fort potentiel de développement ¹. Il représente aujourd'hui **3 % des déplacements domicile-travail**.



© Laurent Mignaux / Terra

En développant des solutions de covoiturage, **les employeurs** réduisent le budget déplacements de leurs salariés et les aident à améliorer leur pouvoir d'achat. Ils arrivent également plus détendus au travail, et l'effet est bénéfique dans leurs relations avec les collègues. Facteur de cohésion interne, le covoiturage contribue à fidéliser une communauté au sein de l'entreprise. Il en dynamise et rajeunit l'image, tout en exprimant son engagement en faveur de l'environnement.

¹ Source : Guide covoiturage ADEME septembre 2016 Réf n° 8829 : www.ademe.fr/developpement-covoiturage-regulier-courte-moyenne-distance



LES BÉNÉFICES PARTAGÉS DU COVOITURAGE

QUI COVOITURE ?

Le covoitureur de courte et moyenne distance habite plutôt dans une zone rurale périurbaine. C'est un homme d'une quarantaine d'années, qui covoiture à horaires fixes pour se rendre à son travail situé à plus de 20 km de son domicile. Selon les jours, il est alternativement conducteur ou passager.

Le covoitureur est plutôt issu du monde ouvrier ou d'une catégorie socio-professionnelle moyenne.

Les covoitureurs de courte et moyenne distance font des économies appréciables, alors que les transports représentent en moyenne 17 % du budget des ménages. Un salarié qui habite à 30 km de son lieu de travail et qui covoiture tous les jours en alternance avec un voisin ou un collègue **économise environ 2 000 € / an.**



© Fotolia / Richard Villalon

Pour **les collectivités territoriales**, le covoiturage contribue à une baisse du trafic automobile et réduit la congestion aux heures de pointe aux abords des grandes villes. Le covoiturage est également un complément efficace, à un coût raisonné, aux transports publics dans les zones d'habitat moins dense. Il offre tout particulièrement une solution de déplacement aux personnes en âge de travailler et pour lesquelles l'absence de mobilité est un frein à la recherche d'emploi. Enfin, les économies de carburant réalisées par les ménages grâce au covoiturage peuvent être réinjectées dans l'économie locale : commerces, loisirs...

QUEL TYPE DE COVOITURAGE ?

Le covoiturage domicile-travail est le plus fréquent. Il concerne essentiellement les salariés d'une même entreprise, habitant une zone périurbaine avec un trajet moyen d'une quarantaine de km par jour. Le taux d'occupation moyen du véhicule est d'environ 2,5 personnes.

Source : Étude nationale sur le covoiturage de courte distance à partir des aires de covoiturage, ADEME, septembre 2015.

www.ademe.fr/etude-nationale-covoiturage-courte-distance

COMMENT METTRE EN ŒUVRE LE COVOITURAGE ?

Il est possible d'agir dès aujourd'hui, à travers des actions simples qui s'inscrivent dans la durée. Pour réussir, elles doivent être conduites en collaboration entre divers partenaires.

UNE BONNE GOUVERNANCE ENTRE LES ACTEURS POUR LA COHÉRENCE DE LA POLITIQUE DE COVOITURAGE

Les employeurs et les gestionnaires de zones d'activités sont des acteurs clés du développement du covoiturage domicile-travail. Une démarche collective, construite avec les collectivités territoriales, de l'échelon communal à l'échelon départemental et régional¹ optimise les chances de réussite. Les engagements de chacun sont à préciser dans une **convention de partenariat**. Susciter des discussions entre les acteurs et aller dans les entreprises présenter le projet permet d'entrer rapidement dans l'action. Les directions régionales de l'ADEME peuvent être associées à la démarche.

LES 4 LEVIERS DE LA POLITIQUE DE COVOITURAGE

Outre une bonne gouvernance entre tous les acteurs, les quatre grands leviers de la politique de covoiturage sont les suivants :

LEVIER N°1
DES ACTIONS D'ANIMATION,
POUR SENSIBILISER ET
FIDÉLISER

LEVIER N°2
UNE PLATEFORME
DE MISE EN RELATION

LEVIER N°3
DES INFRASTRUCTURES
FACILITANT LE
COVOITURAGE

LEVIER N°4
L'ÉVALUATION

LA BOÎTE À OUTILS DU COVOITURAGE

L'ADEME a regroupé sur Internet plusieurs documents, guides, modèles de chartes, afin d'aider les entreprises et les collectivités dans leur démarche.

<http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/boite-a-outil-covoiturage.zip>

¹ Dans le cadre de la loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), les Régions agissent au titre de leurs compétences en matière d'aménagement et de développement durable du territoire, de climat, de qualité de l'air et d'énergie, etc.



© BlaBlaCar

EXEMPLE

LE DYNAMISME DE L'ARC JURASSIEN

Les frontaliers Français et Suisses parcourent l'Arc Jurassien quotidiennement et effectuent un trajet moyen de 30 km aller entre leur domicile et leur entreprise. Le covoiturage s'est développé sur tout le territoire de l'Arc Jurassien et représente 25 % de la part modale des déplacements vers les entreprises engagées. Sur les 4 premières années du programme :

- 2 500 nouveaux covoituteurs ;
- 16,8 millions de km économisés par an ;
- environ 2 800 tonnes de CO₂ économisées par an.

Sources ADEME :

Guide publié en 2016 Réf n° 8829
www.ademe.fr/developpement-covoiturage-regulier-courte-moyenne-distance

Étude nationale sur le covoiturage de courte distance publiée en 2015.
www.ademe.fr/etude-nationale-covoiturage-courte-distance

POINT DE VUE



« Le projet de covoiturage sur l'Arc Jurassien présente la particularité d'avoir été mis en œuvre dans un laps de temps assez court et d'avoir consacré **80 % des moyens financiers** à des actions d'animation et de communication. »

Edouard Prost,
directeur adjoint du Parc naturel
régional du Haut-Jura



DES ACTIONS D'ANIMATION, POUR SENSIBILISER ET FIDÉLISER

— C'est avant tout l'envie des utilisateurs de s'engager dans la démarche de covoiturage qui fait sa réussite : elle est à stimuler en priorité !

On estime que les territoires où les actions en faveur du covoiturage fonctionnent le mieux consacrent plus de **75 % de leur budget** à l'animation et à la communication. Ces actions doivent être fréquentes dès le lancement de la démarche et se poursuivre dans le temps, à travers des rendez-vous réguliers. L'objectif est de sensibiliser avec pédagogie, puis d'interpeller en mettant en avant les points forts du covoiturage pour les salariés. Les employeurs qui favorisent les actions conduites auprès de leurs salariés ont besoin d'un animateur ou d'un référent pour les coordonner au sein de leur entreprise et du territoire.

Les occasions à saisir

- Organiser des rencontres dans les locaux des employeurs, à destination directe des salariés, pour faire la promotion du dispositif ou d'un projet de covoiturage ;
- Animer un stand lors d'événements et de manifestations (marchés, foires...), permet de faire connaître le service de covoiturage au grand public.

Conseils utiles aux employeurs

- Organiser des actions sur les lieux de travail et dans le cadre de réunions internes ;
- Les renouveler régulièrement, en s'inscrivant dans la durée ;
- Valoriser l'appartenance à une même communauté pour vaincre les réticences ;
- Identifier et encourager un référent covoiturage dans l'entreprise ;
- Encourager la pratique par des gratifications : goodies (autocollants, porte-clefs...), places de parkings privilégiées...



© Ehop

DES TEMPS FORTS

Les événements du Challenge de la mobilité, de la Journée mondiale sans voiture (22 septembre), de la Semaine européenne de la mobilité (16-22 septembre), de la Journée nationale de l'Air (20 septembre) ou de la Semaine du développement durable sont conduits chaque année en partenariat avec les agglomérations, les conseils régionaux, le ministère en charge de l'écologie et l'ADEME. Ils constituent des temps forts pendant lesquels les entreprises, les administrations, les campus, les villes... sont invités à se mobiliser, grâce à des actions ou des défis permettant de limiter l'utilisation individuelle de la voiture.

www.ademe.fr / www.ecologique-solidaire.gouv.fr





© Rezo Pouce

EXEMPLE

UN BILAN POSITIF À LYON

La Métropole de Lyon propose depuis 2011 une solution de covoiturage sur l'ensemble de son territoire. Elle fait connaître son service, la plateforme de mise en relation et le réseau d'aires de covoiturage au moyen d'une campagne permanente de marketing et de communication : communiqués et articles de presse, animation d'espaces dédiés sur les réseaux sociaux, organisation d'animations et de rencontres chez les entreprises partenaires.

CHIFFRES

22 000 INSCRITS SUR LA PLATEFORME

39 AIRES DE COVOITURAGE LABELLISÉES

217 ENTREPRISES PARTENAIRES

14 000 VÉHICULES EN MOINS CHAQUE JOUR

22 600 TONNES DE CO₂ ET 3 713 KG DE NO_x ÉVITÉS PAR AN

235 ANIMATIONS RÉALISÉES DEPUIS 2011

En moyenne, chaque covoitreur inscrit partage 4,6 trajets par semaine avec 30 kilomètres par trajet. 500 € de carburant sont économisés par an et par personne pour 14 aller/retour par mois.

(Source : Evaluation Grand Lyon 2015)

Les messages-clés pour sensibiliser

- L'objectif de covoiturer de temps en temps est plus facile à tenir que le covoiturage systématique ;
- Rien n'est obligatoire et chacun peut choisir ses équipiers ;
- S'inscrire à un site de covoiturage est rapide et gratuit ;
- Les avantages sont économiques, grâce un prix de revient du km très faible ;
- C'est un mode de déplacement convivial et peu contraignant.

Pour **mutualiser les coûts** de communication, un partenariat large entre les différents acteurs permet de partager les bonnes pratiques et de bénéficier d'économies d'échelle (conception, impression, diffusion...).



© Grand Lyon

POINT DE VUE



« Le covoiturage représente à terme le plus fort potentiel de croissance dans les transports partagés pour répondre aux challenges de l'environnement et contribuer à la fluidité de la ville. »

Gilles Vesco,
conseiller délégué aux nouvelles mobilités urbaines de la Métropole de Lyon



DU 21 AU 25 NOV. 2016

4^{ème} CHALLENGE COVOITURAGE INTER-ENTREPRISES DE L'ARC JURASSIEN

Une année d'essence à gagner !

Des repas gastronomiques offerts pour 7 équipes

Inscrivez-vous du 4 au 18 novembre 2016 sur : www.covoiturage-arcjurassien.com ou au +41 (0) 800 25 26 27

© Arc Jurassien



UNE PLATEFORME DE MISE EN RELATION

La mise en place d'un site Internet d'inscription et d'information, couvrant un large territoire comme celui d'un département ou d'une région, contribue à l'efficacité de la politique de covoiturage.



© Grand Lyon

La plateforme de réservation est une vitrine du covoiturage qui dépasse le périmètre local. Elle est plus légitime si elle est pilotée par des acteurs crédibles et connus, ce qui lui permet d'être bien référencée dans les moteurs de recherche et de se distinguer de la multitude des opérateurs. Il est recommandé de privilégier, pour une plateforme publique, **des outils simples et pratiques**, qui répondent aux besoins des utilisateurs, sans trop de fonctionnalités ni de nouvelles technologies compliquées. La plateforme est aussi une vitrine de l'ensemble des actions mises en œuvre par la collectivité pour développer le covoiturage.



© LaRoueVerte.com

▶▶▶ ET DEMAIN ?

LE COVOITURAGE DYNAMIQUE

Plusieurs start-up cherchent à développer des applications pour Smartphone qui réunissent « à la dernière minute » l'offre et la demande de covoiturage à proximité et « en cours de déplacement ». Cette forme de covoiturage permet davantage de flexibilité aux covoituteurs, en leur permettant de s'adapter à la dernière minute. La souplesse d'utilisation contribue à vaincre les réticences à covoiturer, notamment pour les salariés qui ont des horaires variables.

Ces outils sont complémentaires des plateformes publiques plus classiques.

EXEMPLE

LE CONTACT TÉLÉPHONIQUE EN PLUS !

La mise en relation des travailleurs frontaliers de l'Arc Jurassien est facilitée par une centrale téléphonique qui complète le dispositif Internet. Cela a contribué aux bons résultats sur ce territoire particulier. Ce service téléphonique est plus coûteux, mais adapté à la zone frontalière franco-suisse (il peut être inutile dans d'autres contextes).

DES INFRASTRUCTURES FACILITANT LE COVOITURAGE

Les aires de covoiturage permettent aux conducteurs de retrouver leurs passagers. Ces derniers peuvent également y stationner leur voiture pour la journée.

Les aires sont utiles pour sécuriser le stationnement des véhicules, en évitant tous les dangers liés au trafic, par exemple à proximité d'une autoroute. Grâce à leur signalétique, le covoiturage s'installe plus facilement dans le paysage visuel des automobilistes et aussi dans la cartographie du territoire. Il n'est pas nécessaire de créer une aire si une dizaine de places peuvent être **dédiées sur un parking existant** (supermarché, salle des fêtes...) avec une signalétique visible. Pour avoir un bon maillage du territoire, des aires supplémentaires peuvent être aménagées en concertation avec les collectivités.

Le « Point stop » se limite à un panneau et une place pour s'arrêter et prendre en charge un covoitureur. Il permet d'accompagner le covoiturage spontané (ou l'auto-stop) en facilitant les déplacements des personnes qui n'ont pas de voiture disponible. Cette formule a **une utilité sociale**. Elle rend service aux populations des zones peu denses qui sont les moins desservies par les transports en commun.

Aires dédiées et Points stop se mettent en place de **manière concertée** : la région ou le département déterminent le schéma global, tandis que les collectivités locales les développent sur le terrain.

EXEMPLE

165 AIRES EN LOIRE-ATLANTIQUE

Les trois-quarts sont des espaces réservés sur des parkings existants publics ou privés, encadrés par des conventions annuelles entre les collectivités territoriales, les propriétaires ou les gestionnaires de parking. Le département prend en charge la fourniture et la pose de la signalétique afin que les aires soient labellisées. Grâce à une campagne de communication quasi permanente, la promotion du covoiturage est continue. Elle renvoie systématiquement sur la plateforme d'inscription, qui présente toutes les aires.

CHIFFRES (RÉSULTATS ANNUELS)

15 000 TRAJETS
RÉGULIERS SONT
PROPOSÉS SUR LA
PLATEFORME

69 000
ALERTES DE MISES
EN RELATION

600 000
KM ÉVITÉS EN VOITURE

PLUS DE
260 000
VISITEURS UNIQUES
SUR LE SITE INTERNET

125 TONNES DE CO₂ ÉVITÉES

▶▶▶ ET DEMAIN ?

DES VOIES RÉSERVÉES
POUR LE COVOITURAGE

Plusieurs pays d'Europe ou d'Amérique du Nord ont décidé de réserver une voie aux covoitureurs sur certaines de leurs autoroutes. Cela a contribué à un fort développement du covoiturage, en raison du gain de temps et de la plus grande facilité pour accéder aux centres villes. L'évaluation de l'expérimentation d'une voie réservée à Québec a révélé une progression de 30 % du nombre de véhicules partagés en un an !

© Fotolia / trekandphoto



L'ÉVALUATION



© Laurent Mignaux / Terra

Les moyens mobilisés pour mettre en œuvre une action concertée de covoiturage rendent nécessaire de disposer d'outils de mesure pour évaluer les effets concrets des initiatives engagées.

L'évaluation permet de **mesurer l'évolution** de la pratique, de connaître le rapport coût/efficacité des actions, de repérer les points de réussite et ceux restant à améliorer, et enfin de communiquer sur des résultats concrets.

Les modalités de l'évaluation peuvent être définies dans le cadre de la convention de partenariat des acteurs, avec des indicateurs pertinents et un **budget annuel** destiné à financer les enquêtes. Afin de réduire leur coût, les actions d'évaluation peuvent être cofinancées par l'ensemble des partenaires

Principaux indicateurs d'efficacité

- Évolution de la part du covoiturage dans les trajets domicile – travail ;
- Évolution de la part du covoiturage chez les employeurs ;

- Évolution du nombre d'inscrits à la plateforme Internet ;
- Utilisation des aires de covoiturage ;
- Taux d'occupation des voitures à l'entrée d'une zone d'activités.

On peut regrouper autour d'un même partenariat des études, des questionnaires, ou l'analyse de statistiques. Impliquer dans l'évaluation **tous les acteurs d'un grand territoire**, permet de créer des synergies et de bénéficier d'économies.

A l'échelle d'une région, un budget par million d'habitant peut être retenu en première approche. Un budget complémentaire sera alloué à la communication des résultats de la politique de covoiturage, vers les professionnels, les entreprises, la presse et le grand public.

Les entreprises sont à impliquer dans la démarche d'évaluation via des enquêtes auprès de leurs salariés. Elles peuvent mutualiser les données collectées en les partageant avec la collectivité territoriale qui enrichira ainsi sa base de données des mobilités territoriales.

ÉVALUER POUR ÉVOLUER !

Les statistiques tenues par le Grand Lyon ont permis de noter l'évolution du site de covoiturage de 2 000 inscrits en 2008 à 15 000 en 2015.

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale.

L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

LES COLLECTIONS DE L'ADEME



ILS L'ONT FAIT

L'ADEME catalyseur : Les acteurs témoignent de leurs expériences et partagent leur savoir-faire.



EXPERTISES

L'ADEME expert : Elle rend compte des résultats de recherches, études et réalisations collectives menées sous son regard.



FAITS ET CHIFFRES

L'ADEME référent : Elle fournit des analyses objectives à partir d'indicateurs chiffrés régulièrement mis à jour.



CLÉS POUR AGIR

L'ADEME facilitateur : Elle élabore des guides pratiques pour aider les acteurs à mettre en œuvre leurs projets de façon méthodique et/ou en conformité avec la réglementation.



HORIZONS

L'ADEME tournée vers l'avenir : Elle propose une vision prospective et réaliste des enjeux de la transition énergétique et écologique, pour un futur désirable à construire ensemble.



DÉVELOPPEMENT DU COVOITURAGE RÉGULIER DE COURTE ET MOYENNE DISTANCE

Dans le contexte de la transition écologique et énergétique, le covoiturage apparaît comme une solution efficace pour les déplacements du quotidien (domicile-travail, domicile-études, etc.). Ce mode de transport, alternatif à la voiture solo, complète l'offre des transports collectifs et rend un service à la fois **pratique, économique et social**. Il est particulièrement adapté aux zones périurbaines et aux secteurs ruraux, pour les personnes n'ayant pas de voiture disponible ou rencontrant des difficultés à se déplacer.

Cette synthèse dégage les grands axes de la mise en œuvre d'une politique de covoiturage auprès des salariés d'une entreprise ou à l'échelle d'une collectivité territoriale. Elle est issue du guide publié en 2016 Réf n° 8829 et de « L'Étude nationale sur le covoiturage de courte distance » conduite en 2015 par l'ADEME.

www.ademe.fr/developpement-covoiturage-regulier-courte-moyenne-distance

www.ademe.fr/etude-nationale-covoiturage-courte-distance

Tous ces documents ainsi qu'une Boîte à outils et des Exemples de bonnes pratiques sur le covoiturage sont disponibles en téléchargement dans la médiathèque du site Internet de l'ADEME.

L'ADEME lance régulièrement des Appels à Projets pour financer des projets de mobilité innovants. Ils sont consultables dans la rubrique "Actualités" puis "Appels à Projets" du site Internet.

Pour en savoir plus
www.ademe.fr

